

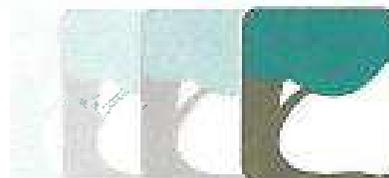
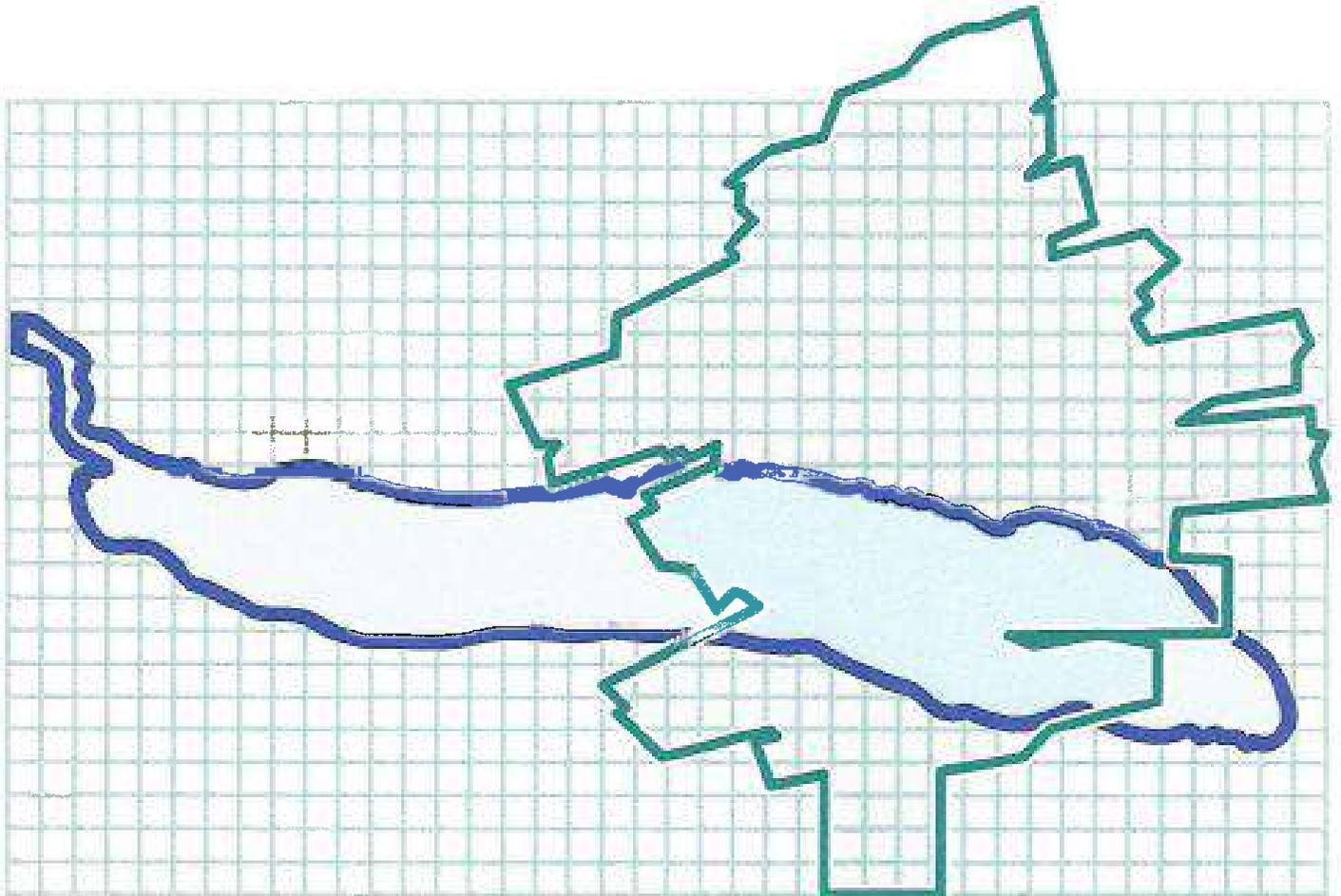
**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**



Conseil régional de concertation et
développement de la région de Québec

Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin

Projet de sauvegarde des grands espaces boisés pour un développement durable



enviram (1996) inc.
Groupe conseil

**PLAN DE MISE EN VALEUR
DU LAC SAINT-AUGUSTIN**

**PROJET DE SAUVEGARDE DES GRANDS ESPACES BOISÉS
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LAC SAINT-AUGUSTIN**

PRÉSENTÉ AU

CRCDQ, FONDS D'INTERVENTIONS RÉGIONALES (FIR) 1995-96

Préparé pour :

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

200, Route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)
G3A 2E3

Préparé par :

LE GROUPE CONSEIL ENVIRAM (1986) INC.

1990, boul. Charest ouest, local 225
Sainte-Foy (Québec) G1N 4K8
Tél. : (418) 682-3449
Fax. : (418) 682-5562

Mai 1994

TABLE DES MATIÈRES

Liste des planches

PAGE

CHAPITRE I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

1.0	TITRE DU PROJET	1
2.0	SECTEURS D'ACTIVITÉS	1
3.0	PROMOTEUR	2
4.0	CATÉGORIE DU PROJET	2

CHAPITRE II - DESCRIPTION DU PROJET

5.0	LE PROJET DE SAUVEGARDE DES GRANDS ESPACES BOISÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LAC SAINT-AUGUSTIN VERSUS LE PLAN DE MISE EN VALEUR DU LAC SAINT-AUGUSTIN	3
6.0	DESCRIPTION SPÉCIFIQUE DU PROJET	5

CHAPITRE III - CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

7.0	UN PROJET QUI CONTRIBUE AU DÉFI DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	7
7.1	AGIR EN CONCERTATION	7
7.2	MISER SUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT	8
7.3	FAVORISER LA REVITALISATION DES COLLECTIVITÉS EN DÉPÉRISSEMENT	9

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	PAGE
7.4 ASSURER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA RÉGION; AFFIRMER QUÉBEC COMME CAPITALE NATIONALE ET DÉVELOPPER LES FONCTIONS TOURISTIQUES	10
8.0 UN PROJET INTERSECTORIEL	11
9.0 UN IMPACT POSITIF À TOUS LES ÉGARDS	12
9.1 IMPACT SUR L'EMPLOI	12
9.2 INCIDENCE À LONG TERME	13
9.3 RENDEMENT	13
9.4 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT	14
10.0 UN PROJET INNOVATEUR	15
11.0 RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	16
11.1 COÛT DU PROJET	16
11.2 FINANCEMENT DU PROJET	17
12.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PROMOTEUR	18
13.0 DÉCLARATIONS DU PROMOTEUR	19

LISTE DES PLANCHES

PAGE

PLANCHE 1

Option environnementale révisée (15 avril 1993) 4

CHAPITRE I

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

1.0 TITRE DU PROJET

Dans le cadre du Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin, le projet s'intitule : «Sauvegarde des grands espaces boisés pour un développement durable du lac Saint-Augustin».

2.0 SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le projet implique les secteurs d'activités suivants : loisirs, éducation, tourisme, environnement et économie.

3.0 PROMOTEUR

La municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures est le promoteur du projet.

4.0 CATÉGORIE DU PROJET

Le projet appartient à la catégorie des projets d'infrastructures et d'équipements.

Enviram (1986) inc.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**
Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin
Projet de sauvegarde des grands espaces boisés
pour un développement durable du lac Saint-Augustin

CHAPITRE II

DESCRIPTION DU PROJET

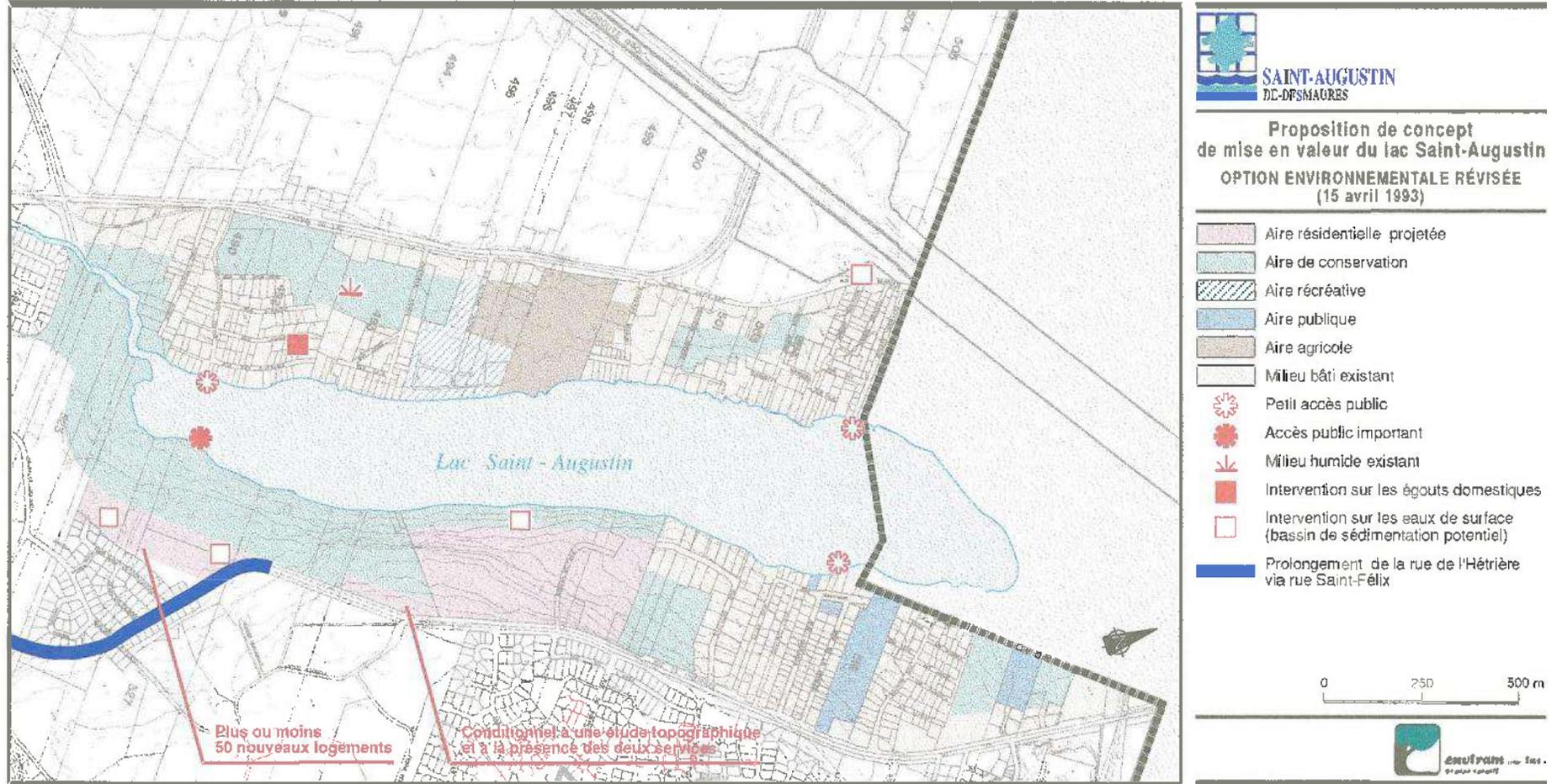
5.0 LE PROJET DE SAUVEGARDE DES GRANDS ESPACES BOISÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LAC SAINT-AUGUSTIN VERSUS LE PLAN DE MISE EN VALEUR DU LAC SAINT-AUGUSTIN

La municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures a déployé, depuis plusieurs années, un effort soutenu pour améliorer les différents problèmes rattachés au lac Saint-Augustin. La municipalité, voulant intervenir dans un cadre global, s'est dotée d'un plan de mise en valeur du lac et de son territoire riverain. Ce plan assure l'amélioration de la qualité du milieu et que ses différentes composantes s'agencent de façon harmonieuse.

Le plan de mise en valeur est le résultat de l'identification de la problématique des composantes du milieu, du développement d'un concept de mise en valeur, d'une proposition d'options d'utilisation rationnelle de ce territoire, d'une pré-consultation et enfin, de la proposition d'un projet de plan global de mise en valeur du lac et de son territoire riverain. La planche 1 illustre le plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de sauvegarde des grands espaces boisés pour un développement durable du lac Saint-Augustin. Ce projet constitue la deuxième étape du processus de réalisation du plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin. Cette étape est primordiale puisqu'elle constitue la pierre angulaire de la concrétisation de l'ensemble du plan.

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme



6.0 DESCRIPTION SPÉCIFIQUE DU PROJET

Parmi la liste des aménagements et des interventions prévus dans le cadre global du plan de mise en valeur, le projet de sauvegarde des grands espaces boisés pour un développement durable du lac Saint-Augustin priorise l'acquisition de l'ensemble des terrains de première importance, dans la stratégie de mise en valeur du lac et de son milieu environnant.

Plus précisément, le présent projet consiste à acquérir des terrains totalisant une superficie de 51,08 hectares (510 843,5 m²). Ces terrains correspondent aux aires de conservation identifiées à la planche 1.

Une fois acquis, ces terrains formeront un vaste espace vert public voué à la conservation. Cette vocation s'avère essentielle afin d'assurer la protection du lac. L'affectation conservation n'empêche pas la pratique d'activités complémentaires et intégrées au milieu naturel. Ainsi, lorsque les terrains seront acquis, la Municipalité pourra aménager des sentiers de randonnée pédestre, cyclable et/ou de ski de fond. Un accès public et une plage pourront aussi être aménagés. Outre ces aménagements, des panneaux d'interprétation du milieu (faune, flore, aquatique et terrestre) seront installés. Enfin, des aménagements pour permettre ou favoriser la nidification ou l'élevage d'éléments fauniques (oiseaux, canards, grenouilles, etc.) et des interventions reliées à l'ensemencement de poissons sont envisagés.

Avec de tels aménagements, le site deviendra un lieu public accessible à des fins de détente, de loisirs, de récréation en plein-air, d'éducation environnementale et enfin, d'observation et d'interprétation de la nature. On pourra alors y pratiquer la marche, le cyclisme, le ski de fond, le canotage, la pêche, l'ornithologie, etc.

Les clientèles visées par ce projet sont nombreuses et diversifiées. D'abord, les populations locale et régionale pourront fréquenter le site considérant la facilité d'accès, la proximité du territoire urbanisé, l'intégration prévue avec le réseau cyclable et récréo-touristique de la Communauté urbaine de Québec

(CUQ), la superficie et les caractéristiques du site. Outre les sportifs et les fervents du plein-air et de la nature, le site permettra aux familles, aux classes scolaires, aux organismes communautaires (ex. : Patro), aux Scouts et guides, et autres organismes similaires, de pratiquer leurs activités respectives, en respect et en harmonie avec le milieu.

Enfin, et suite à la mise en place de ces infrastructures, ce site pourra être intégré sur une base régionale à la promotion récréo-touristique. De fait, de par son émergence et sa proximité, ce site privilégié sera facilement accessible par plusieurs modes de transport.

Enviram (1986) inc.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin
Projet de sauvegarde des grands espaces boisés
pour un développement durable du lac Saint-Augustin

CHAPITRE III

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

7.0 UN PROJET QUI CONTRIBUE AU DÉFI DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du défi du développement de la région de Québec et ses quatre dimensions, ainsi que les défis spécifiques, tels qu'adoptés par les membres du CRCDQ en mai 1993.

7.1 AGIR EN CONCERTATION

Le plan de mise en valeur découle en tout premier lieu d'une concertation locale sur le devenir de l'ensemble du territoire du lac Saint-Augustin. De fait, il représente le consensus découlant de consultations publiques avec les citoyens et les groupes issus du milieu.

De concert avec les partenaires de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), ce territoire a été affecté à une aire d'aménagement concerté au schéma d'aménagement. Cette portion de territoire comprend des composantes importantes du milieu à caractère environnemental. De fait, ce territoire comprend des ressources naturelles hydriques et forestières rares sur le territoire de la CUQ. De plus, le schéma a comme objectif de protéger et de mettre en valeur ces ressources naturelles.

Enviram (1986) inc.

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin
Projet de sauvegarde des grands espaces boisés
pour un développement durable du lac Saint-Augustin

Le plan de mise en valeur consolide les orientations et les affectations du schéma, et de plus, augmente la protection de ces milieux sensibles à potentiel récréatif. Enfin, le concept se greffe aux axes prioritaires d'intervention pour les espaces récréatifs intermunicipaux.

La Municipalité s'inscrit dans la continuité de la concertation et des aspirations régionales en ce qui concerne le secteur proprement dit du lac Saint-Augustin.

Outre les partenaires municipaux, le projet pourra se réaliser de concert et/ou avec l'appui d'autres organismes tels que le secrétariat de la capitale et le Conseil régional de concertation et de développement de la région de Québec.

7.2 MISER SUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE QUI RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

La municipalité de Saint-Augustin vise, en réalisant ce projet, à améliorer l'environnement autour du lac et les conditions de vie des populations locales. De plus, ce projet possède un volet économique puisque l'on veut une diversification des activités complémentaires du Campus intercommunautaire, en vue de maintenir et d'augmenter ses différents volets d'activités. De fait, l'ajout d'usages compatibles à l'environnement et complémentaires aux activités du Campus permet d'y offrir de nouveaux services.

Le développement de ce secteur à des fins de conservation, de récréation légère et d'interprétation, s'inscrit dans une politique de respect environnemental et correspond à une gestion intégrée des ressources naturelles et un développement durable qui permet aux populations locale et régionale d'en profiter. Plus particulièrement, un nouveau site touristique pourra être développé sur la base de l'exploitation des qualités du milieu naturel que constitue le lac Saint-Augustin, tant en terme d'activités récréatives que d'interprétation de la nature. En définition, le plan veut atteindre l'utilisation du plein potentiel de mise valeur avec les autres usages.

Enviram (1986) inc.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**
Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin
Projet de sauvegarde des grands espaces boisés
pour un développement durable du lac Saint-Augustin

La réalisation de ce projet s'inscrit étroitement aussi avec la dépollution du lac. L'enlèvement des algues et la diminution de la masse des matières organiques sont les principales interventions prévues pour rendre ce lac en bonne santé à laquelle on pourrait aussi associer une thématique sur la dépollution de l'environnement (arrêt du processus d'eutrophisation du lac).

7.3 FAVORISER LA REVITALISATION DES COLLECTIVITÉS EN DÉPÉRISSEMENT

Le secteur du lac Saint-Augustin comporte actuellement un potentiel fiscal qui limite les possibilités d'interventions à partir des fonds publics qui en sont générés. De plus, afin de revitaliser ce secteur, diverses interventions doivent être réalisées tant sur le cadre bâti que sur la qualité du milieu récepteur. Les coûts associés à ces interventions ne peuvent pas être supportés exclusivement par les gens du secteur. Le fait d'imposer l'ensemble des charges aux résidents actuels aurait comme effet inévitable un exode et un déracinement. Avec l'apport d'argent provenant de l'extérieur du milieu, il sera possible d'instaurer des conditions économiques pour conserver la population dans son milieu de vie. Nous devons considérer, et nous considérons les personnes et les collectivités du milieu dans le processus décisionnel relatif à la mise en valeur du lac (notamment, par des consultations publiques).

La réalisation du présent projet permettra aussi de développer et de rendre accessible les services et équipements en matière de récréation, de loisirs et de détente, contribuant à la protection et à l'amélioration de la qualité de vie des gens, quel que soit leur niveau social. Des organismes sectoriels tels que les commissions scolaires et les centres d'activités familiales pourront utiliser ce site naturel et environnemental en égard avec leurs activités respectives (santé et bien-être, loisirs, tourisme, éducation, etc.).

7.4 ASSURER LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA RÉGION; AFFIRMER QUÉBEC COMME CAPITALE NATIONALE ET DÉVELOPPER LES FONCTIONS TOURISTIQUES

La région de Québec se distingue au niveau international par ses activités et équipements touristiques. De par des éléments naturels tels que les Plaines d'Abraham, la région de Québec rayonne sur le plan international. La mise en valeur du lac Saint-Augustin permettra de consolider le pôle touristique que constitue la région de Québec, et de contribuer à ce que l'image de marque que constitue la qualité de vie dans la région de la capitale soit reconnue et assurée par la mise en valeur de ce grand espace vert. En regard du Campus intercommunautaire, le site pourrait être utilisé pour différentes activités complémentaires, tant par la collectivité étudiante que par les visiteurs de différentes provenances, nationales ou internationales.

Enfin, par la mise en valeur du lac, on entend favoriser le développement de l'écotourisme régional et consolider le concept "culture-nature" régional véhiculé par le ministère du Tourisme du Québec.

8.0 UN PROJET INTERSECTORIEL

Le projet implique plus d'un partenaire et ce, pour différents secteurs d'activités. Les propriétaires fonciers en périphérie du lac Saint-Augustin, l'ensemble des citoyens de la municipalité, les divers organismes ou groupes régionaux, les commissions scolaires et le Campus, la municipalité de Saint-Augustin, et enfin, la CUQ, constituent des partenaires pouvant être impliqués, directement ou indirectement, dans la mise en valeur du lac.

Le projet possède un caractère intersectoriel puisqu'il touche aux secteurs des loisirs, de l'éducation, du tourisme, de l'environnement et de l'économie.

9.0 UN IMPACT POSITIF À TOUS LES ÉGARDS

9.1 IMPACT SUR L'EMPLOI

La concrétisation du projet engendrera des emplois directs et indirects. Les emplois directs prévus se décrivent de la façon suivante :

- A : 6 emplois saisonniers (4 à 6 mois) sur une période de 5 ans pour la réalisation des aménagements.
- B : 1 emploi à temps plein pour la gestion des équipements et des usages pour l'ensemble du projet.
- C : 2 emplois à temps plein pour l'entretien des différents équipements (sentiers pédestres, pistes de ski de fond, etc).
- D : 10 emplois saisonniers (2 à 3 mois) pour les programmes d'animation et d'exploitation du site, pour les activités récréatives (guides, interprètes, moniteurs, surveillants, etc.)

Au total, l'équivalent de 9 emplois permanents découlent directement de la concrétisation de ce projet.

De plus, ce projet peut générer plusieurs emplois indirects, principalement reliés à la concrétisation du projet d'aménagement et d'exploitation d'activités récréatives ou touristiques sur le site. Plus particulièrement, l'implantation d'un camp de vacances relié aux activités du Campus principal en saison estivale pourra générer environ 10 emplois permanents et 20 emplois saisonniers (2 à 3 mois).

Globalement, le projet pourra générer l'équivalent de 24 emplois permanents.

Enfin, ces emplois directs et indirects liés la réalisation du projet entraînera un accroissement de l'activité professionnelle reliée au notariat, à l'arpentage, à l'aménagement, à la foresterie et à l'évaluation ainsi que les emplois indirects générés par ces activités économiques.

9.2 INCIDENCE À LONG TERME

Ce projet générera plusieurs autres activités récréatives et de nombreux effets d'entraînement seront ainsi créés, soit de consolider l'activité touristique et de loisirs aux niveaux local et régional en raison de l'accès facile du site et des coûts réduits d'exploitation que cela représente; permettre de développer une éducation et éthique environnementale auprès des jeunes et moins jeunes; développer d'autres milieux selon la même approche, i.e., intégrée à l'environnement et axée sur le développement durable; utiliser la même technologie afin d'enrayer l'eutrophisation pour d'autres cours d'eau similaires tel que le lac Ferré à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Le projet aura, à moyen terme et à long terme, un effet de levier sur les possibilités d'exploiter des espaces uniques en bordure du lac Saint-Augustin et intégrés au réseau d'espaces verts de la CUQ, dont la bordure fluviale. Plus indirectement, cela permettra de consolider les emplois dans le domaine du tourisme.

9.3 RENDEMENT

Le rendement direct du projet correspond à un ratio de 220 000 \$ dollars d'investissement pour un emploi permanent créé. Cependant, si l'on inclut

les emplois indirects générés par le projet, ce ratio serait d'environ 83 000 \$ dollars d'investissement pour un emploi permanent créé.

De plus, le rendement du présent projet doit aussi considérer les coûts d'amélioration de la qualité du milieu et la qualité de vie des populations et la protection du capital naturel. Le projet permet aussi de consolider la force de la région de Québec, soit la qualité de vie.

9.4 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Sans aucun doute, le projet se répercute fortement et positivement sur l'environnement. Ce projet vise précisément à améliorer et à corriger la gestion de l'environnement par l'arrêt du processus d'eutrophisation du lac et par la création d'un vaste espace de conservation en bordure du lac assurant ainsi la protection du milieu. De plus, le projet permettra de préserver et de mettre en valeur plusieurs écosystèmes des milieux riverain, terrestre et humide ainsi que de la faune qui y gravite.

Enviram (1986) inc.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**
Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin
Projet de sauvegarde des grands espaces boisés
pour un développement durable du lac Saint-Augustin

Le projet se distingue des espaces de conservation existants actuellement dans la région puisqu'on y prévoit des aménagements particuliers pour développer, entre autres, une éthique environnementale auprès des diverses clientèles.

Ce concept est nouveau pour la région de Québec, voire même nouveau pour le Québec, car il intègre, en milieu urbain des activités récréatives et touristiques du milieu naturel.

11.0**RENSEIGNEMENTS FINANCIERS****11.1****COÛT DU PROJET**

Le projet représente un investissement de 2 000 000 dollars réparti sur trois ans. Le tableau A illustre la répartition des coûts.

TABLEAU A
PROJET D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS

COÛTS D'IMMOBILISATION	1995-96 \$	1996-97 \$	1997-98 \$	TOTAL \$
Achat de terrains	616 666	616 666	616 666	1 850 000
Achat de bâtisses				
Achat d'équipements				
Construction d'édifices				
Rénovation d'édifices				
Aménagement paysager				
Aménagement de stationnements				
Honoraires professionnels	75 000	50 000	25 000	150 000
Frais d'intérêts				
Autres coûts				
TOTAL DES COÛTS DU PROJET :				2 000 000

Enviram (1986) inc.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**
Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin
Projet de sauvegarde des grands espaces boisés
pour un développement durable du lac Saint-Augustin

Le tableau suivant illustre le financement du projet tant en terme de contributions du milieu que de contributions gouvernementales. Au total, la Municipalité injectera 1 433 000 dollars dans le projet sur trois ans tandis que le FIR injectera 189 000 dollars par année durant cette même période.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU MILIEU

TYPES DE CONTRIBUTIONS	1995-96 \$	1996-97 \$	1997-98 \$	TOTAL \$
Promoteur				
Campagne de souscription				
Municipalité et MRC	477 666,66	477 666,66	477 666,66	1 433 000,00
Autres coûts				
TOTAL À COURT TERME :				1 433 000,00

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES

GOVERNEMENT DU CANADA	1995-96 \$	1996-97 \$	1997-98 \$	TOTAL \$
Ministères ou programmes				
TOTAL DU CANADA :				nil

GOVERNEMENT DU QUÉBEC	1995-96 \$	1996-97 \$	1997-98 \$	TOTAL \$
Ministères ou programmes				
Fonds d'interventions régionales	189 000	189 000	189 000	567 000
TOTAL DU QUÉBEC :	189 000	189 000	189 000	567 999
TOTAL DU FINANCEMENT :				567 000

12.0**RENSEIGNEMENTS SUR LE PROMOTEUR**

Responsable du projet : Pierre Boulanger
Fonction : Directeur du Service d'urbanisme
Adresse de l'organisme : 200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)
G3A 2E3
Téléphone : 418-878-2955
Télécopieur : 418-878-4986
Statut légal : Corporation sans but lucratif : —
MRC et Municipalité : X
Autres : —

Enviram (1986) inc.

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES**
Plan de mise en valeur du lac Saint-Augustin
Projet de sauvegarde des grands espaces boisés
pour un développement durable du lac Saint-Augustin

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente sont à ma connaissance véridiques, exacts et complets.

Je certifie que l'aide financière du CRCDQ est un facteur important dans la décision de réaliser ce projet.

Je fournirai au CRCDQ tous les renseignements nécessaires à l'évaluation du projet et les pièces justificatives inhérentes.

Signé à St-Augustin le 21 jour de Mai 19 94.

Pierre Boulanger
Responsable du projet